



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16291
26 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 25 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONCEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une note adressée, le 23 janvier 1984, à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras, par M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua.

"J'ai l'honneur de répondre à votre communication No 040, datée du 19 janvier, dans laquelle vous vous référez, en premier lieu, à une mine qui aurait soi-disant été posée en territoire hondurien, dans le secteur connu sous le nom de 'Trincheras', dans le département d'El Paraiso, par les autorités nicaraguayennes et, en second lieu, à une prétendue incursion de membres de l'Armée populaire sandiniste dans le secteur d'El Sombrerito, circonscription de San Marcos de Colon.

Le Gouvernement nicaraguayen a fait part des allégations contenues dans votre communication aux autorités militaires pertinentes et celles-ci lui ont fait savoir qu'à aucun moment, il n'a été procédé à la pose de mines en territoire hondurien. En ce qui concerne la prétendue incursion de membres de notre armée en territoire hondurien, le Gouvernement nicaraguayen déclare que cette allégation est absolument fautive, car les autorités nicaraguayennes respectent rigoureusement la souveraineté du Honduras et les biens de ses habitants.

Par ailleurs, mon gouvernement s'étonne que vous fassiez de nouveau allusion à la mort tragique de deux journalistes nord-américains en territoire hondurien et que vous prétendiez lui en imputer la responsabilité. Ainsi qu'en témoigne la note DAJ No 104, datée du 15 juillet 1983, le Gouvernement nicaraguayen a rejeté tous les termes de la note No 311 DA datée du 30 juin 1983, attendant de connaître la version exacte des circonstances dans lesquelles s'est produit l'assassinat des journalistes, version que l'on ignore toujours.

Le Gouvernement nicaraguayen rejette intégralement les affirmations que vous formulez ainsi que la protestation contenue dans votre note et considère que si les faits que vous décrivez sont exacts, ceux-ci ressemblent davantage aux activités illicites auxquelles se livrent, avec la complicité non dissimulée de l'armée hondurienne, les bandes mercenaires basées en territoire hondurien."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

